

République française

Département du Lot

COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 23 novembre 2023 à 20 h 30

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 15/11/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE</i>
Présents : 9	
Votants: 11	Présents : Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Annie CAVIER par Martine PERIE, Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE
Abstentions: 0	Excusés: Absents:
	Secrétaire de séance: Maxime DELCAYRE

Objet: AGENT RECENSEUR - DE_052_2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le recensement de la population qui doit avoir lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Après avoir contacté Madame Flavie FRIMEL, celle-ci accepte d'effectuer le recensement.

Il convient de délibérer afin de fixer le montant de l'indemnité à lui verser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De recruter Madame Flavie FRIMEL pour le recensement de la population en 2024,
- De Fixer l'indemnité à 1 000 euros net,
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents s'y afférents.

Meyronne, le 24 novembre 2023

Le Maire
JL BALADRE

